



## DEMANDE D'INSERTION D'UNE COMMUNICATION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

### Rubrique Associations

- nombre de caractères par article : 1100 caractères espaces compris (+/- 10%)
- police de rédaction : arial en taille 10 ou 12

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	
<b>NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR</b>	
<b>CONTACT</b> Téléphone Mail	
<b>TEXTE A INSERER</b> <b>(ou joindre le fichier texte)</b>	
<b>PHOTO</b>	<p>La photo qui accompagne l'article doit être enregistrée en haute définition au format <b>.jpeg</b> (500ko minimum) et ne pas être retouchée.</p> <p>Pour la rubrique « dans le rétroviseur », merci de transmettre vos photos ainsi que la date et le nom de la manifestation.</p>

*L'accès à vos données est strictement limité aux agents du service Communication de la Ville de Nort-sur-Erdre. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service Communication de la Ville de Nort-sur-Erdre : [communication@nort-sur-erdre.fr](mailto:communication@nort-sur-erdre.fr)*